

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2023 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION CA23 3010 0348 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-150

« Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment industriel projeté au 10600, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot projeté numéro 6 528 824 du cadastre du Québec, dans le district de La Pointe-aux-Prairies »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le **6 novembre 2023** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 7 novembre 2023

Le secrétaire d'arrondissement Joseph Araj